



Monsieur Éric Girard

Ministère des Finances

390, boulevard Charest Est

Québec (Québec) G1K 3H4

ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet : Priorités budgétaires de la Ville de Lévis – Budget 2026-2027

Monsieur le Ministre,

Septième ville en importance au Québec et pôle structurant de la région de la Chaudière-Appalaches, Lévis a connu dans les dernières années une croissance soutenue qui exerce une pression accrue sur les infrastructures, les services aux citoyens et le tissu social. Dans un contexte de pénurie de logements, la Ville s'est engagée à favoriser l'augmentation de l'offre résidentielle par l'accélération de la construction de logements, et ce, en cohérence avec les orientations gouvernementales.

Or, la gestion responsable de cette croissance, tout en maintenant des services municipaux de qualité, représente un défi constant. La Ville doit composer avec la capacité du milieu à absorber cette expansion dans un contexte marqué par l'inflation, et ce, dans une perspective de développement durable. À l'instar des autres grandes villes, Lévis est confrontée aux enjeux majeurs que sont le maintien et le renouvellement des infrastructures essentielles, la rareté de logements, la sécurité et le soutien aux personnes vulnérables et en situation d'itinérance.

Dans ce contexte, la capacité des municipalités à planifier et à maintenir des services de qualité repose sur des programmes gouvernementaux prévisibles, adaptés aux réalités actuelles et à la hauteur des responsabilités assumées. Dans le cadre des consultations pré budgétaires 2026-2027, la présente vise à porter à votre attention les sept priorités suivantes jugées essentielles pour la Ville de Lévis.

1. Maintien et renouvellement des infrastructures municipales

Comme les autres grandes villes du Québec, Lévis fait face à un déficit important de maintien des actifs, notamment en matière d'infrastructures d'eau et plus particulièrement nos stations de traitement des eaux usées. Le dépassement de la capacité nous obligeant à imposer un moratoire sur une grande partie de notre territoire. Les réseaux d'aqueduc et d'égout, les postes de pompage et les installations de traitement nécessitent des investissements soutenus afin d'assurer la conformité aux normes environnementales, la continuité des services et la résilience des infrastructures face aux changements climatiques. La Ville de Lévis estime à 400 millions de dollars les besoins d'investissements au cours des cinq prochaines années pour accélérer la mise à niveau de ses principales infrastructures et bâtiments municipaux, ce qui représente un investissement majeur considérant la capacité de payer des lévisiens et lévisiennes.

La part du Plan québécois des infrastructures consacrée aux infrastructures municipales demeure insuffisante et l'absence de planification à long terme des programmes financiers gouvernementaux limite la capacité des municipalités à planifier efficacement leurs investissements. À cet égard, la Ville de Lévis se joint à ses homologues de grandes villes afin de demander au gouvernement du Québec de faire de son prochain budget un véritable budget de redressement des infrastructures municipales. Ainsi elle demande :

- ***De prévoir dans le PQI 2026-2036 des investissements minimaux de 12,6 G\$ dédiés aux infrastructures municipales du Québec;***
- ***De regrouper l'ensemble des sommes gouvernementales dédiées aux infrastructures dans un programme souple, stable et prévisible existant, soit principalement le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ).***

Ces ajustements sont essentiels pour assurer une gestion responsable des infrastructures et limiter, à moyen et long terme, le fardeau pour les finances publiques occasionné par une carence d'entretien.

2. Réaménagement des routes 116 et 132 en boulevard urbain

Le projet de réaménagement des routes 116 et 132 en boulevard urbain constitue un projet structurant majeur pour la mobilité durable et la qualité de vie des citoyens de la Ville de Lévis. Il représente également un enjeu majeur de sécurité routière; la piste cyclable actuelle étant non sécuritaire (accès trop nombreux ou trop larges) alors que le secteur est peu convivial pour les piétons dans un contexte de densification. La pertinence du projet ayant été reconnue par le gouvernement, considérant les phases de conception étant amorcées, il est essentiel d'accélérer les phases de conception en cours afin d'amorcer les travaux de construction le plus rapidement possible et d'ainsi répondre aux enjeux de sécurité.

La Ville de Lévis demande une accélération des phases de conception et de préparation des travaux afin d'amorcer la mise en œuvre du projet plus rapidement, et de prévoir la mise en

place de mesures transitoires afin d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers, notamment les plus vulnérables.

3. Infrastructures sportives et de plein air

Les infrastructures sportives et de plein air constituent un levier important de santé publique, de cohésion sociale et d'attractivité du territoire. La Ville de Lévis a consenti des investissements significatifs au cours des dernières années, mais malgré cela, plusieurs équipements arrivent à maturité et nécessitent une mise à niveau. L'aide gouvernementale est essentielle pour soutenir les efforts des municipalités dans le maintien et le développement de ces infrastructures et une prévisibilité des mesures consenties est importante afin d'assurer la planification des investissements.

La Ville sollicite donc un appui accru pour la modernisation et le maintien des équipements existants par la bonification du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

4. Itinérance : soutien aux interventions municipales

Les municipalités jouent un rôle central dans la gestion de la cohabitation sociale, l'aménagement des espaces publics et le soutien aux partenaires communautaires. Par ses actions, la Ville de Lévis souhaite contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses citoyennes et citoyens, au bien-être collectif et au renforcement de la cohésion sociale. L'augmentation de l'itinérance étant visible sur le territoire lévisien, la Ville a amorcé l'élaboration d'un plan d'action concerté en itinérance, mobilisant ses ressources internes et ses partenaires. Toutefois, la mise en œuvre de mesures durables afin de renforcer le rôle de la Ville en matière d'itinérance requiert des leviers financiers et organisationnels supplémentaires.

Ainsi, la Ville de Lévis demande au gouvernement du Québec de bonifier les sommes prévues dans le cadre de la Déclaration de réciprocité et d'octroyer des leviers et ressources supplémentaires et récurrentes permettant des interventions adaptées aux réalités locales en matière d'itinérance.

5. Sécurité publique : appui aux responsabilités municipales accrues

Les services de police des grandes villes du Québec font face à des phénomènes émergents qui transforment profondément leur réalité quotidienne et celle des citoyennes et citoyens. Parmi ceux-ci, la violence armée, plus préoccupante que jamais, oblige les forces de l'ordre à adapter leurs méthodes et stratégies pour résoudre des dossiers de plus en plus complexes. À Lévis, la hausse des dossiers liés à la violence armée exerce une pression importante sur les ressources policières, au détriment d'autres missions essentielles. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de nouvelles obligations en matière de sécurité civile entraîne des coûts supplémentaires significatifs.

La Ville de Lévis demande la mise en place d'un programme visant à soutenir la prévention et la répression de la violence armée pour les villes ayant leur propre corps policier, notamment en remboursant les dépenses liées à la surcharge occasionnée par la hausse des conflits armés sur le territoire.

6. Logement abordable et social

La Ville de Lévis s'est dotée d'une Stratégie de développement du logement social et abordable 2021-2031 visant l'accroissement de l'offre de logements sociaux et abordables. Toutefois, la hausse marquée des coûts de construction et le contexte inflationniste compromettent la réalisation de plusieurs projets.

Ainsi, la Ville demande au gouvernement du Québec de revoir et d'ajuster en collégialité avec les villes du Québec, les programmes existants afin d'y apporter les modifications appropriées reflétant la réalité économique actuelle et les besoins contemporains.

7. Soutien essentiel au transport collectif

Les sociétés de transport du Québec connaissent actuellement une pression financière importante en raison de la hausse des coûts d'exploitation, du renouvellement incontournable des infrastructures et des impératifs de transition écologique. Ces réalités compliquent la capacité des organisations de transport à offrir un service fiable, accessible et adapté aux besoins croissants des citoyennes et citoyens. À Lévis comme ailleurs, le maintien et l'amélioration de l'offre reposent sur un financement public prévisible et suffisant.

La Ville de Lévis demande au ministre des Finances d'assurer un financement stable, prévisible et suffisant du transport collectif en bonifiant le Programme d'aide au transport collectif (PADTC) ainsi que l'ensemble des programmes servant au développement et à l'exploitation des services.

Monsieur le Ministre, les priorités formulées par la Ville de Lévis traduisent les réalités auxquelles font face les grandes villes du Québec et s'inscrivent dans une volonté commune d'assurer la pérennité de nos infrastructures, la sécurité des citoyens et la cohésion sociale, tout en maintenant une gestion rigoureuse des finances publiques.

Dans un contexte où les municipalités sont appelées à assumer des responsabilités croissantes, il apparaît essentiel que les outils financiers et les programmes gouvernementaux évoluent de manière prévisible et adaptée aux besoins du milieu. La Ville de Lévis souhaite poursuivre son travail en partenariat avec le gouvernement du Québec afin de mettre en œuvre des solutions structurantes, durables et bénéfiques pour l'ensemble de la population et espère que le budget 2026-2027 sera l'occasion de concrétiser cet engagement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Steven Blaney

Maire de la Ville de Lévis